



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

24 DEC. 2019

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Pôle aménagement

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**

**Avis sur le projet de PLU de Mégevette, au titre des articles
L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de Mégevette arrêté et réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance, le 5 décembre 2019, aux membres de la
CDPENAF,
Vu les échanges intervenus lors de ladite séance,

Considérant que le règlement écrit de la zone naturelle doit être renforcé pour permettre une protection
pleine et entière des zones humides,

A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention, la CDPENAF émet un avis
favorable au titre des articles L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme, sous réserve que la commune
améliore le règlement de la zone Nh, notamment en interdisant les drainages et dépôts de matériaux et,
d'une manière générale, toute opération pouvant perturber l'alimentation hydrique de la zone humide.

Le directeur départemental des territoires



Francis CHARPENTIER